



**Approche (*intégrée - décloisonnée*) des enjeux et de
la problématique de la gestion des rivières sur le
territoire de la Communauté de Communes des
Sources du lac d'Annecy,**

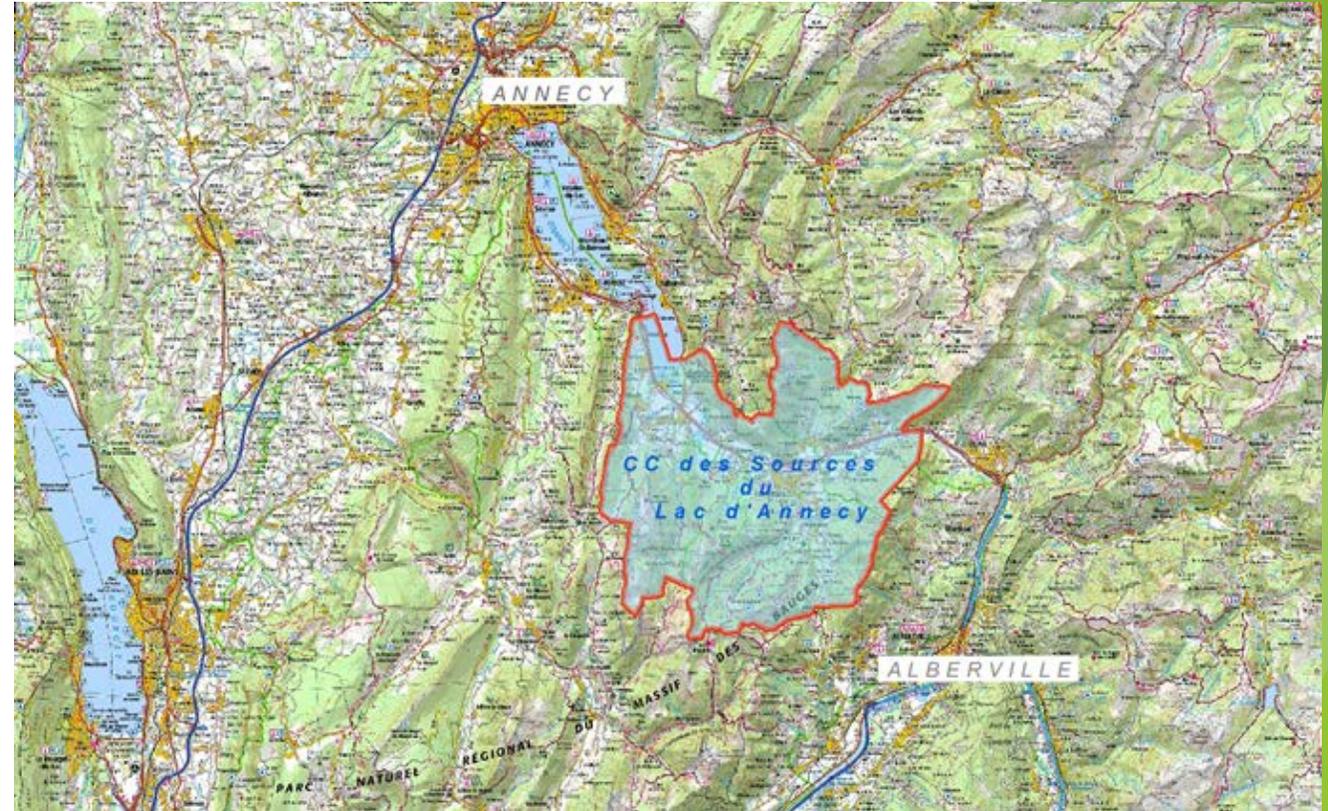
Philippe Prud'homme Vice Président en charge de l'environnement,
Olivier Pellissier Responsable du service environnement

Plan de l'intervention

- Un territoire aux Sources du Lac d'Annecy (2)
- Un lourd passé d'aménagement « eau utile / eau destructrice »
- 2001 les questionnements des élus de la CCSLA
- Le positionnement volontaire des élus de la CCSLA au centre du processus décisionnel (2)
- Traduction statutaire (2)
- Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux (12)
- Quelques éléments de discussion – réussites – freins – vigilances
- Vos questions et réactions.

Un territoire aux Sources du Lac d'Annecy (1)

- ▶ Communauté de 7 Communes
15600 Habitants / Semi rural
- ▶ Compétence « gestion de rivières »
depuis sa création / GEMAPI le
17/12/2015

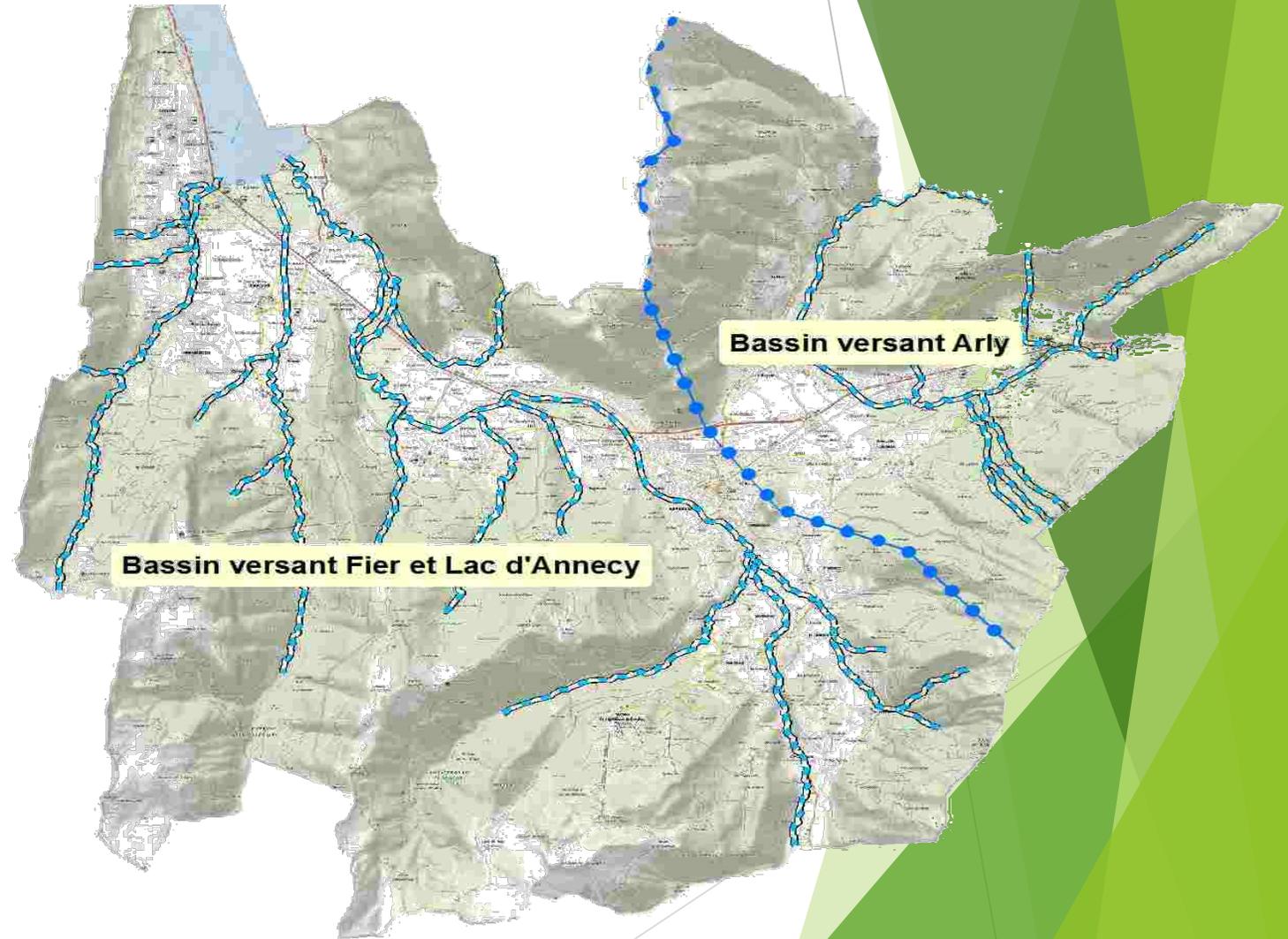


Un territoire aux Sources du Lac d'Annecy (2)

- Compétences liées au cycle de l'eau : « GEMAPI » / Assainissement transféré au syndicat du Lac d'Annecy / Eau potable : réalisation -Un schéma directeur d'alimentation en Eau Potable / ressource en Eau / suivi aquifères

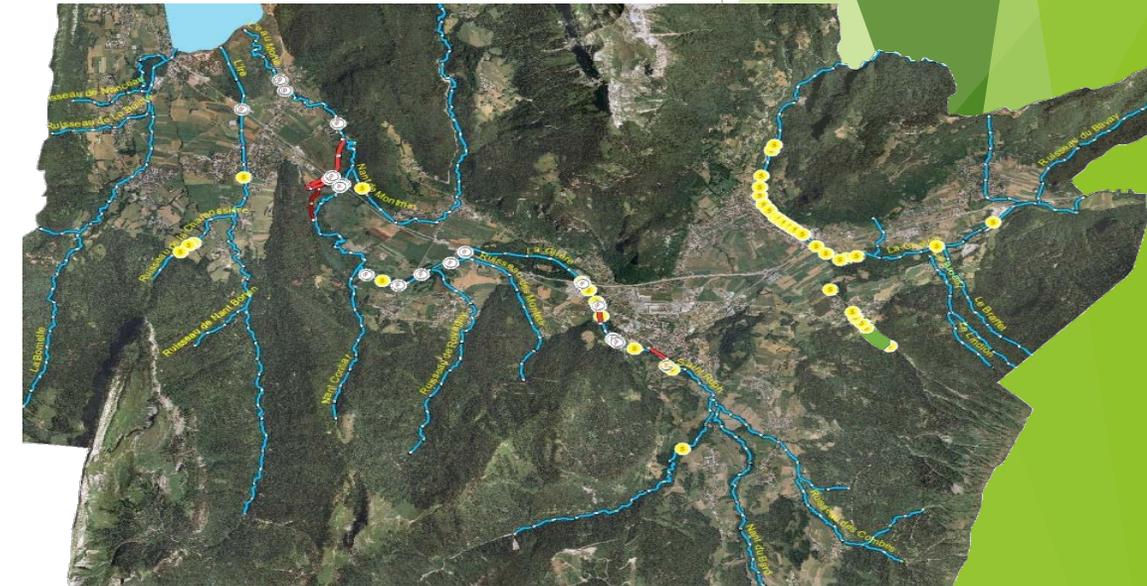


- 120 Km de rivières « aménagées » / une centaine d'ouvrages hydrauliques » hérités du passé,
- 2 contrats de bassin (Arly et affluents – Fier et Lac d'Annecy)
- TRI d'Annecy (territoire à risques importants d'inondations d'Annecy)
- 65 % de l'alimentation en eau du Lac d'Annecy
- 40 % des surfaces du territoire classées au titre de Natura 2000 (têtes de BV + ZH cluse du Lac d'Annecy)



Un lourd passé d'aménagements : dualité eau utile/eau destructrice

- ▶ Bassin du St Ruph : La crue de 1737 motive les grands travaux en 3 phases :
 - ▶ Protéger Faverges : construction du «Grand Mur » (1752 - 1.3 km en 150 ans) :
 - ▶ freiner les matériaux : barrage des « Roux » (1886) de 10 m de haut
 - ▶ Stabiliser le bassin amont : Sylviculture en forêt domaniale de St Ruph.
- ▶ Bassin de la Chaise :
 - ▶ Perte de 60 % de son espace de fonctionnement en moins de 30 ans (rivières en tresse)
- ▶ Déviations -rectifications - détournement (Biel - moulins,,) extractions, corrections... régression... ouvrages de calages...



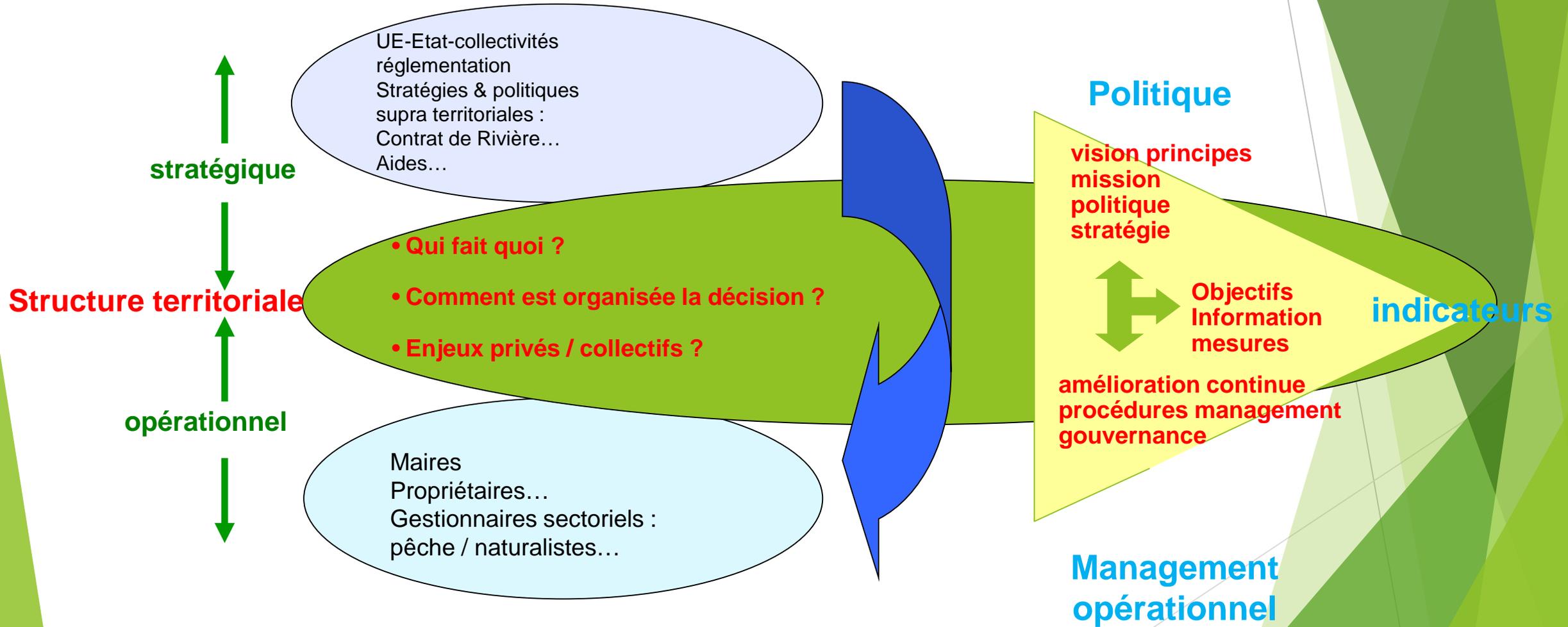
2001 les questionnements des élus de la CCSLA

1. La responsabilité des Maires ? ... sur une compétence déléguée
2. Des désordres physiques importants : les extractions...
3. Des travaux non coordonnés entre les communes ou les propriétaires
4. L'intervention des collectivités sans maîtrise foncière :
5. Les propriétaires sont absents.
6. Les enjeux (& fonctions) sont multiples & divergent :
7. Les acteurs nombreux « des écolos aux aménageurs »

- ▶ Quelle politique mener ?
- ▶ Comment se positionner ?
- ▶ Rôle du territoire ?

Le positionnement volontaire des élus de la CCSLA au centre du processus décisionnel :

▼ Les élus de la communauté de communes comme **médiateur** entre



Traduction statutaire :

Les élus de la CCSLA au centre du dispositif

Les statuts cadrent :

- Garantir le bon écoulement des eaux dans l'objectif prioritaire de sécurité des personnes et des biens, dans le respect des équilibres nécessaires au fonctionnement des milieux naturels associés aux cours d'eaux.
- Définir, coordonner ou gérer les enjeux liés aux rivières ou tronçons de rivières en relation avec les partenaires que sont : les propriétaires, les acteurs sectoriels, les collectivités locales, l'Etat et les usagers sans substitution aux obligations des différentes parties.
- Coordonner, réaliser ou faire réaliser les études nécessaires.
- Recenser puis mettre en œuvre - préconiser les solutions permettant la gestion et l'entretien des ouvrages dont le maintien ou la création est nécessaire pour la sécurité publique, l'équilibre physique ou naturel de la rivière.
- Favoriser et coordonner les solutions qui permettent aux propriétaires de satisfaire à leurs obligations de réaliser l'entretien des berges et du lit.
- Contrôler la cohérence des travaux réalisés.
- Un règlement prévoit les modalités pratiques de mise en œuvre des principes de gestion.

Traduction statutaire :

Les élus de la CCSLA au centre du dispositif

Le règlement de gestion des rivières précise la mise en application :

► Les Rôles :

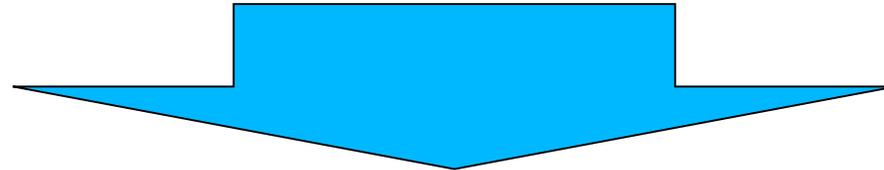
- La Communauté de Commune : (Art 1.B)
- Le Maire : (Art 1.C)
- Le riverain : (Art 1.A) Très tôt la question : comment rétablir la place du riverain (« acteur absent ») dans les processus de décision.

► Les attributions techniques :

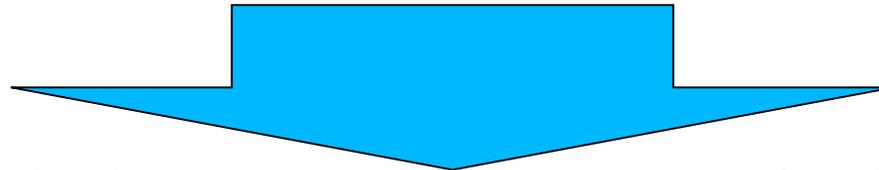
- Entretien courant :
- Création - entretien d'ouvrages en travers :
- Création - entretien d'ouvrages sur berges :

Le positionnement volontaire des élus de la CCSLA au centre du processus décisionnel :

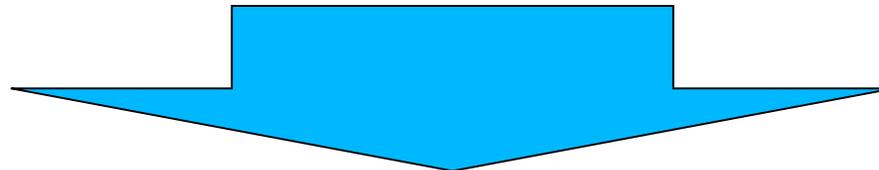
- ▶ Les statuts et le règlement de gestion



Une approche « décloisonnée » entre planification et opération



- ▶ La place de chacun pour une gouvernance locale et durable



- ▶ Des méthodes adaptées :

- ▶ Dialogue territorial / concertation-mobilisation des propriétaires riverains
- ▶ = remobiliser le propriétaire riverain pour coconstruire la suite



Concertation pour la restauration des rivières

Une plateforme pour un dialogue territorial

Contexte

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges (CCPF) constitue le principal bassin d'alimentation du Lac d'Annecy avec 3 rivières : L'eau morte, l'Ire et la Borrette. La qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'entretien des berges et du lit des rivières ainsi que la gestion des risques constituent un ensemble d'enjeux nouveaux et multiples. Pour faire face et apporter des réponses à ces problématiques, il s'est avéré nécessaire de mobiliser et impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Projet

Le projet consiste en la création d'une plateforme de discussion, concertation et médiation co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés dont les propriétaires riverains. Dans ce cadre, la CCPF se positionne en tant que « tiers médiateur » en initiant le projet par une démarche de concertation. A terme, l'objectif est de mettre en œuvre le scénario de restauration de la rivière avec le rôle actif des propriétaires riverains.

Implication de la Fondation de France

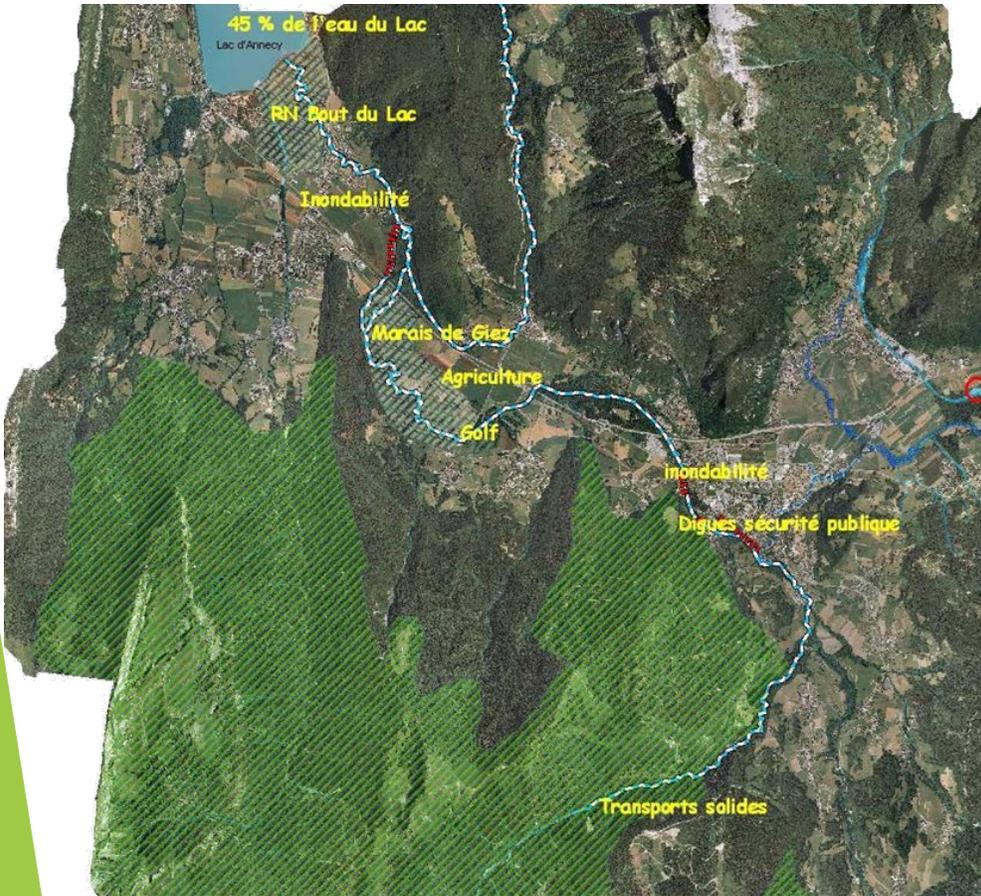
La subvention de la Fondation de France a permis de financer l'intervention d'un consultant pour formaliser et accompagner la démarche de concertation.

Résultats

La CCPF est aujourd'hui à la fin de la définition du plan opérationnel du projet. La phase de concertation s'engage en 2013. La mise en place de ce dialogue territorial est novateur : il associe les propriétaires riverains, acteurs importants mais absents de tous les dispositifs dans les instances de décisions. De cette manière, c'est aussi la culture de la collectivité qui évolue, se transforme, en encourageant les démarches de concertation, de clarté et d'ouverture.

Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux :

La restauration du st Ruph Glière Eau-Morte :



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

- ▶ L'eau du Lac d'Annecy,
- ▶ Territoire à Risques importants d'inondation (TRI d'Annecy)
- ▶ Discontinuités sédimentaires / Rivière déséquilibrée,
- ▶ Patrimoine naturel important (RN Bout du Lac, Marais de Giez, Natura 2000)

Dès 2005 : Un choix politique clair :

1. rechercher des solutions aux problèmes de risques tout en préservant (ou améliorant) les milieux naturels. **(Solution fondée sur la nature / services écologiques)**
2. conduire un projet avec la participation des parties concernées (« supra et infra territorial) « sans substitution »
3. Construire un projet global qui apporte des solutions à une succession de visions individuelles et sectorielles,
4. S'inscrire dans l'avenir en impliquant « absents » : les riverains : processus de **dialogue territorial** engagé

Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux :

La restauration du st Ruph Glière Eau-Morte :

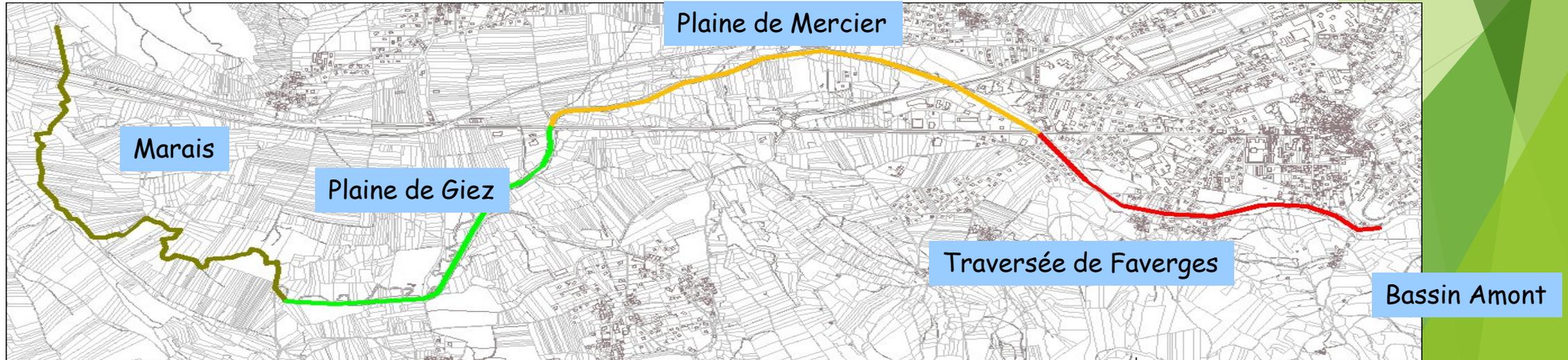
Le « fil conducteur » Etude lancée en Novembre 2004 (N° 64-04) - scénario validé septembre 2007 (N° 63-07) programme engagé en septembre 2008 (N°94-08)

► Un objectif suivi (et déjà une approche décloisonnée):

« Recréer les différentes connections physiques et biologiques pour un fonctionnement optimal de la rivière et des milieux naturels associés en conciliant la nécessité de gérer les transports solides en amont du marais de Giez »

► Une délibération des élus de la Communauté de communes :

Les orientations stratégiques à suivre par tronçon sont fixées pour satisfaire à cet objectif:



Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux :

La restauration du st Ruph Glière Eau-Morte :

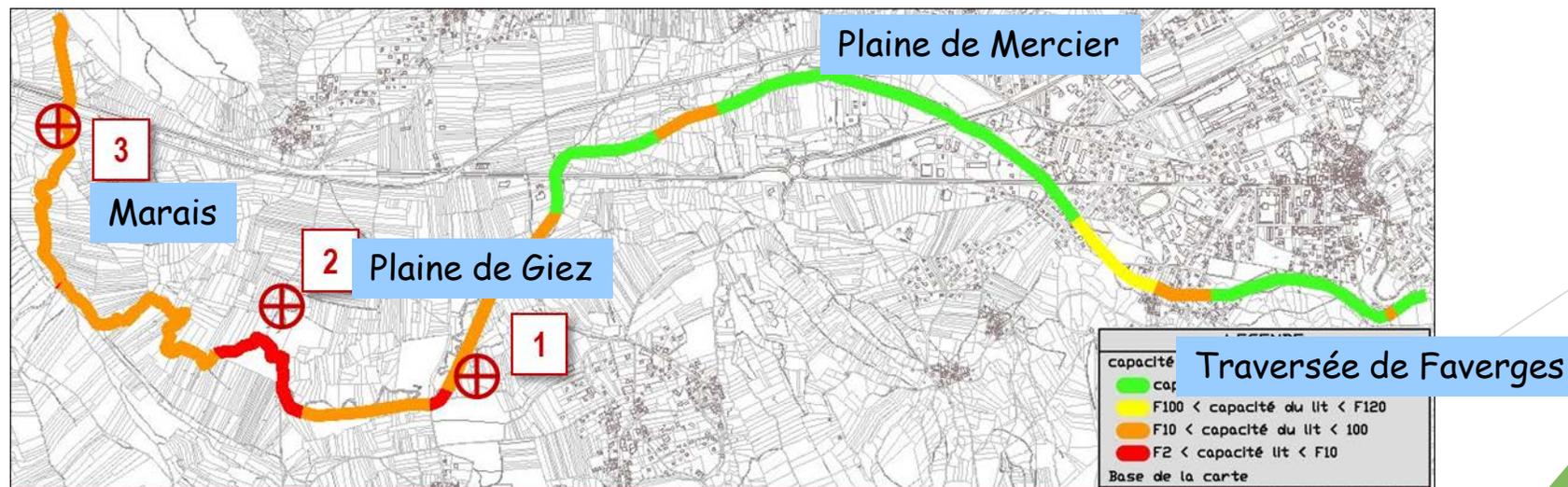
Le « fil conducteur » Etude lancée en Novembre 2004 (N° 64-04) - scénario validé septembre 2007 (N° 63-07) programme engagé en septembre 2008 (N°94-08)

► Un objectif suivi (et déjà une approche décloisonnée):

« Recréer les différentes connections physiques et biologiques pour un fonctionnement optimal de la rivière et des milieux naturels associés en conciliant la nécessité de gérer les transports solides en amont du marais de Giez »

► Une délibération des élus de la Communauté de communes :

Les orientations stratégiques à suivre par tronçon sont fixées pour satisfaire à cet objectif:



Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux :

La restauration du st Ruph Glière Eau-Morte:

► Le moteur initial de l'action :



Une approche décloisonnée pour une réponse plus efficace aux enjeux :

La restauration du st Ruph Glière Eau-Morte:

Recréer les conditions d'inondabilité favorables à la biodiversité (...et à la sécurité en aval) :

- Reconnecter le marais = rétablir un fonctionnement hydraulique favorable (inondation marais et eau morte – truite du Lac)
- Etanchéfier le seuil de dérivation
- Rectifier le « taraz » des planches
- Améliorer l'écoulement à l'entrée du Marais

2016

Favoriser le transit physique et biologique = restauration des continuités écologiques

- Améliorer les conditions de sécurité : abaissement du lit (70 cm environ)
- Reconstruire les seuils du boulo-drome, de Lachat, de Favergettes, du Pont d'Englannaz et des Boucheroz
- Effacer le seuil du Baroni par remobilisation de l'espace fonctionnel en amont
- Echelles de niveau
- Etudes des ouvrages (classement au titre de la sécurité ?)

2017

Retrouver le fonctionnement alluvial de la plaine de Mercier :

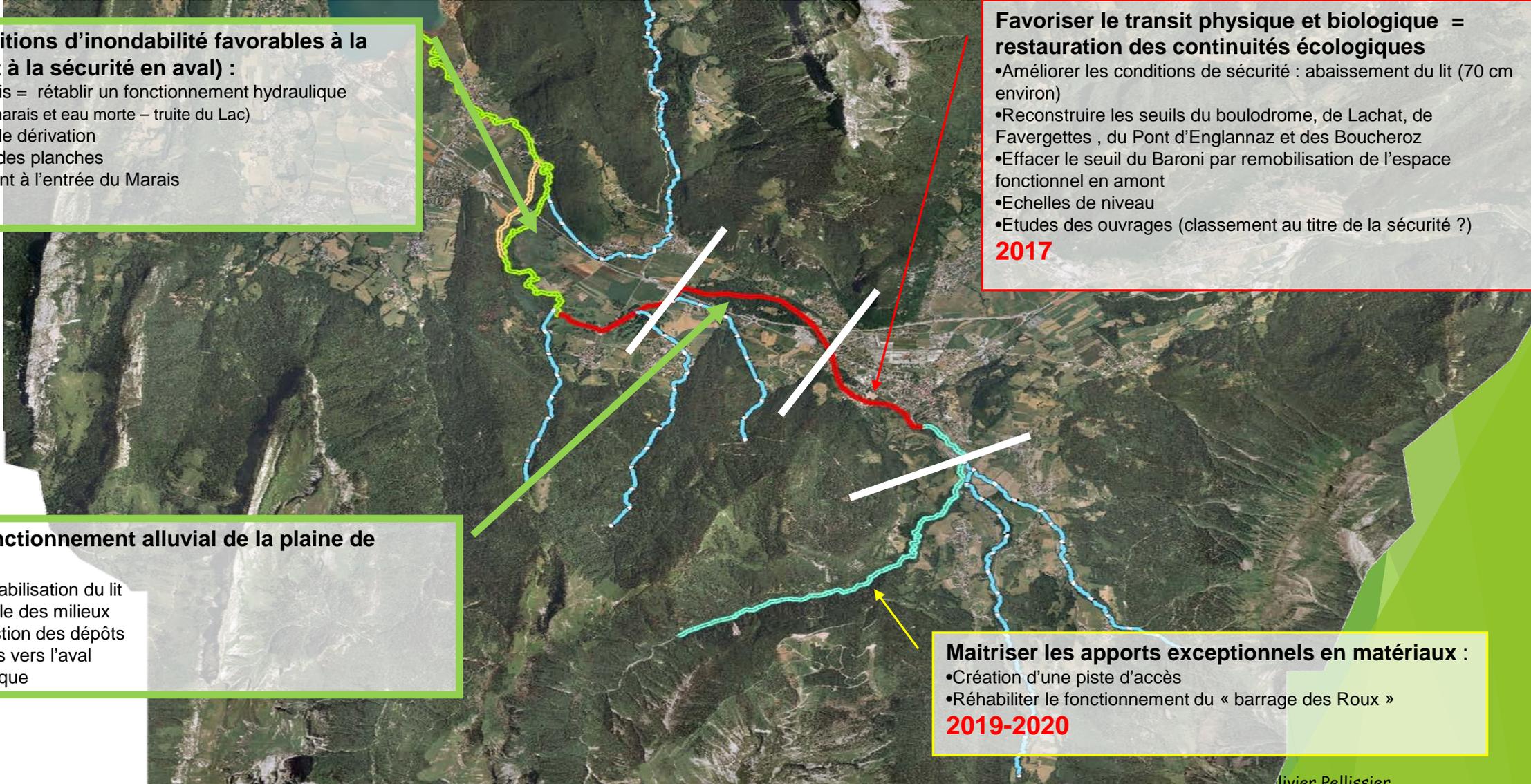
- Elargissement et stabilisation du lit
- Reconnexion latérale des milieux
- Renaturation et gestion des dépôts
- Gestion des apports vers l'aval
- Régulation hydraulique

2015

Maitriser les apports exceptionnels en matériaux :

- Création d'une piste d'accès
- Réhabiliter le fonctionnement du « barrage des Roux »

2019-2020



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Eau et milieux

Restauration « trame bleue »

Restauration des continuités écologique du Lac-Faverges

Reconnexion des relations marais - Eau Morte

Reconquête et maîtrise des espaces de bon fonctionnement

Gestion sédimentaire anticipée et respectueuse des espaces et des milieux,



- ▶ NB : Le projet a été étudié et conçu entre 2005 et 2008.
- ▶ Les objectifs initiaux ont conduit des 2008 à intégrer dans les travaux certaines des obligations réglementaires plus contemporaines (ex continuités écologiques, « EBF »...)



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Risques -
Gestion sédimentaire
Solution fondée sur la nature
Scénario crue centennale
Classement des ouvrages de protection
Protection des habitants de Faverges
Fiabilisation des activités économiques



- ▶ Plan de gestion sédimentaire concomitant de l'autorisation des travaux de restauration
- ▶ La Stratégie locale de gestion du risque d'inondation de la CCSLA
- ▶ Le bon fonctionnement des zones humides comme garanti de réduction des vulnérabilités (restauration Plaine de Mercier, Marais de Giez - Faverges-Seythenex et Doussard et traversée du Bourg de Faverges)



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Urbanisme -Paysages - Economie et tourisme :

PLUI - OAP Mise en valeur et restauration de la trame (verte) et bleue

Maitrise de l'avenir des espaces de bon fonctionnement



- ▶ La réalisation d'un projet de territoire (2010-1012) comme cadre,
- ▶ Le PLUI (approuvé en 2015) comme opportunité :
- ▶ trames écologiques : SCoT / SRCE - N1A / ZH + EBF / Rivières + berges
- ▶ OAP Mise en valeur et restauration de la trame (verte) et bleue : Plus de 600 Ha sous la loupe du service instructeur du droit des sols :
 - 112 ZH pour 404.67 Ha
 - 608 Ha avec EBF(commune de Montmin incluse)

Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Urbanisme -Paysages - Economie et tourisme :

PLUI - OAP Mise en valeur et restauration de la trame (verte) et bleue

Maitrise de l'avenir des espaces de bon fonctionnement :

Cartographie + Procédure d'accompagnement des pétitionnaires :



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Gouvernance locale :

Mobilisation des riverains pour la réalisation de l'entretien

(dialogue territorial + formation)

Co construction des solutions sans substitution de responsabilités

« Restitution du patrimoine restauré »



- ▶ 2011 : création ASA du Bruant et du Lindion
- ▶ Fondation de France : « Gérons ensemble notre environnement » : Méthodologie de concertation définie avec l'aide du réseau des consultants de la Fondation de France
- ▶ Dialogue territorial post crue 2015 et 2018 secteur de Sollier Verthier La Reisse Commune de Doussard : Du dialogue à la co construction des solutions - (Financement fonds « Ségolène Royal »)



Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



GEPU

Scénario zéro rejets
Eaux de ruissellement



- ▶ 2018 : cadre réforme territoriale (Loi NOTRe et SOCLE) prise de compétence Etude et réalisation du schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (Compétence assainissement et études EU transférée au Syndicat du lac d'Annecy)
- ▶ Objectif CCSLA :
 - ▶ Intégration dans la planification de l'aménagement du territoire (dont PLUI)
 - ▶ Accompagnement des pétitionnaires pour
 - ▶ Zéro aggravation « GEMAPI »

Une approche décloisonnée pour répondre aux enjeux ?



Eau Potable prélèvement
rationnel- Schéma directeur
d'alimentation en eau potable



- ▶ 2017-2019 -Etude de transfert de la Compétence Eau + Etude du Schéma directeur d'alimentation en eau potable
Enjeux milieux
- ▶ Les Sources du Lac ont de l'eau (Même si il existe des tensions localisées)
(Le territoire prélève le double de ses besoins)
- ▶ Capacité de peser sur les niveaux d'étiage
ex : travaux en cours de construction de la station d'ultrafiltration du Syndicat du Nant d'Arcier - modifications de process pour limiter les prélèvements à la source et soutenir le niveau d'étiage de la Chaise

Le projet de restauration de rivière dans une approche découplée répond-il mieux aux enjeux ?



Quelques éléments de discussion

Réussites – freins – vigilance :

▶ Réussite :

- ▶ Mobilisation des élus / transcription politique (statuts + règlement)
- ▶ Approche intégrée en interne (Méthode aujourd'hui partagée, évidente et indissociable des autres actions de la collectivité)
- ▶ Instauration (interservices) d'une autre approche des dossiers (transversalité et gain évident : **le résultat est supérieur à celui de la somme des parties**)
- ▶ Changement de culture « interne et externe évident » : (dont mobilisation des riverains / culture du risque et de positionnement des riverains = implication participation - durable)

▶ Freins

- ▶ Le temps de construction (tenir le cap) et de dialogue (mais aussi nécessaire à l'évolution des cultures)
- ▶ Formation et culture interne aux collectivités et à leurs agents (approche qualifiée d' « atypique »)

▶ Vigilances

- ▶ Et si la qualité du processus de décision était tout aussi important que la décision elle-même ?
- ▶ Clarté du discours et des explications,
- ▶ Tenir les positions (portage politique - et chacun a sa place ...)
- ▶ Garder le cap : Le « duo » élus / techniciens doit être en phase, ainsi que techniciens / techniciens (taille de collectivité ou motivation des agents)
- ▶ Mise en œuvre compétence GEMAPI et position des élus de la CCSLA « responsabilisante » vis-à-vis de la solution basée sur le triptyque : syndicat + DIG + Taxe GEMAPI.



Vos questions et réactions.

Glossaire

- ▶ EPU : Eaux Pluviales Urbaines
- ▶ GEPU : Gestion des eaux Pluviales
- ▶ GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ▶ PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ▶ PPRN : Plan de prévention des risques naturels
- ▶ TRI : Territoire à risques importants d'inondations
- ▶ SLGRI : Stratégie locale de gestion du risque d'inondation